Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association

Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 37 (1965)

Heft: 5

Artikel: La création architecturale

Autor: Querrien, Max

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-125792

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La création architecturale

Une conférence de M. Max Querrien, directeur de l'architecture

M. Max Querrien, directeur de l'architecture au Ministère d'Etat chargé des affaires culturelles, a prononcé, le 3 mars, devant les représentants de la presse, une conférence sur «la création architecturale».

Pour situer l'importance du problème de la qualité en architecture, M. Querrien a rappelé que le rapport sur les principales options du V° Plan prévoit que pour les cinq années de 1965 à 1970, les indices de croissance devront être de 134-135 pour le logement et de 154-155 pour les équipements collectifs (enseignement, équipement culturel, recherche, équipements sanitaire et voirie, équipement agricole et rural, équipement urbain, routes, transports, télécommunications). Ces indices sont supérieurs à l'indice moyen du V° Plan et concernent des réalisations de volumes construits. Dès lors,

si ces équipements présentent une qualité architecturale, ils constitueront, outre des solutions aux problèmes posés, un apport à l'architecture et à l'urbanisme. Sinon, tout le potentiel qualitatif de l'investissement aura été perdu et seul l'objet quantitatif aura été atteint.

Après avoir passé en revue différents exemples d'échecs en matière de création architecturale: incompatibilités de volumes, de formes et de couleurs, erreurs d'échelle, «boîtes à habiter», lotissements, abords sacrifiés, circulations qui blessent le site, M. Querrien a indiqué les chances à saisir lors de la protection de certains quartiers anciens et lors de la restructuration du centre des villes, dans la recherche en matière d'architecture industrielle, dans la sauvegarde des sites et la protection de la nature, dans l'éveil de la curiosité publique favorisé par le développement du tourisme.

La création architecturale est la création d'un espace organisé apportant une réponse satisfaisante à un programme de besoins.

Il n'est pas possible, dans ces conditions, de dissocier l'architecture de l'urbanisme, souligne M. Querrien avant d'examiner les circonstances favorables à la création architecturale.

Il faut tout d'abord disposer du sol, sans surcharge foncière excessive, en temps opportun et là où cela est nécessaire, afin de ne pas sacrifier les programmes et gâcher les possibilités de qualité en construisant «où l'on peut».

jardins

A - VI

parcs

gazon

plantation

dallages

murets

piscines

tennis



Nous vous enverrons volontiers notre catalogue



BOCCARD FRÈRES

pépiniéristes paysagistes - Genève - téléphone (022) 33 51 51

67

Qu'est-ce qu'un panneau contreplaqué bakélisé?



C'est un panneau de bois croisé en collage «marine» dont les surfaces sont revêtues d'un film de bakélite, ce qui lui confère un aspect très esthétique. Un tel perfectionnement, allié aux propriétés éprouvées du collage «marine», a permis de créer un contreplaqué présentant une résistance étonnante contre les effets du temps et de la pluie.

Propriétés

- la bakélite rend les surfaces absolument hydrofuges
- la durabilité du panneau est à tel point accrue, que pour la majorité des cas un traitement de surface complémentaire est superflu
- bonne isolation thermique et
- propriétés acoustiques avantageuses bonne stabilité, solidité extraordinaire pour une matière d'aussi faible épaisseur et d'un poids si réduit.
- grande surface, d'où réduction de la main-d'oeuvre

Applications

- Constructions en bois de tout genre
- Maisons d'habitation et de week-end
- Eléments préfabriqués permettant une mise en place rapide
- Baraques, kiosques, cantines
- Cabines de bains ou de terrains de sports
- Revêtements de facades
- Construction de bateaux et d'embarcations
- Wagons et remorques de camping
- Caisses d'emballage pour produits craignant l'eau
- Coffrages du béton, etc.

Bois et dimensions disponibles

Essence des bois: Dimensions:

okoumé, limba, hêtre okoumé et limba

220 x 125 cm 255 x 125 cm

hêtre 220 x 125 cm dans les épaisseurs de 4 jusqu'à 40 mm

> Pour résoudre tout problème d'emploi et d'application des contreplaqués bakélisés, un spécialiste de notre service technique sera mis gracieusement à votre disposition sur demande.

Keller + Cie SA Klingnau (Argovie)

Keller+Co SA Klingnau 056 5 11 77

Il faut ensuite s'adresser à un architecte ayant reçu un enseignement complet au cours duquel auront été dispensées tant les considérations d'humanisme qui fournissent la signification profonde de l'architecture que l'information technique, sans oublier de montrer comment la technologie du moment conditionne la société.

L'industrialisation du bâtiment doit être présente dans l'enseignement de l'architecture afin d'être présente dans l'architecture de demain, a déclaré M. Querrien. L'industrialisation devra fournir une gamme d'éléments capables d'enrichir la palette de l'architecte; à côté de ses avantages techniques et financiers, son esthétique devra être l'objet des plus grands soins, car bonne ou mauvaise, elle sera diffusée par la production en série.

M. Querrien a fait allusion à la réforme de l'enseignement de l'architecture, en cours de mise au point, qui décentralisera l'enseignement sur quelques écoles «à part entière» et entre lesquelles l'émulation existera, et qui consacrera le fait que nous entrons dans l'ère de la recherche architecturale. Le Centre de recherches d'architecture, dont la création est envisagée, serait accessible à des architectes déjà avancés dans l'exercice de leur profession et qui voudraient vivifier leurs connaissances.

L'architecte doit être investi d'une mission bien définie et il semble qu'une réforme du statut de la profession soit nécessaire, a poursuivi M. Querrien. L'architecte devra être l'homme de la synthèse, le chef d'orchestre, «l'ingénieur en organisation de l'espace», différent des ingénieurs des diverses techniques qu'il ne saurait remplacer, pas plus que ceux-ci ne sauraient le remplacer.

L'architecte devrait être doté des moyens de travail indispensables à cette mission et, en particulier, recevoir des rémunérations adaptées à un nouvel ensemble de prestations bien précisées. L'étude d'une revision des rémunérations en ce sens est entreprise, a déclaré M. Querrien. Le choix des hommes en fonction des programmes qu'ils traitent le plus heureusement doit demeurer possible après cette réforme. Il conviendra d'exiger beaucoup de l'architecte choisi, mais aussi de le laisser libre de créer, a souligné avec force M. Querrien, avant de passer à la contrepartie, l'éducation des maîtres d'ouvrage, qui devra commencer par ce point essentiel: l'aptitude à établir un programme. M. Querrien a d'ailleurs noté que les maîtres d'ouvrage sont, de plus en plus, des administrations publiques ou privées, des organismes dont les dirigeants sont formés par les grandes écoles; celles-ci pourraient dispenser un enseignement portant sur le rôle de maître d'ouvrage.

Le support de l'opinion est encore une des conditions nécessaires à la création architecturale. M. Querrien a noté que nous passons tous les instants de notre vie conditionnés par l'architecture ou par l'anti-architecture. C'est dire l'importance de la qualité architecturale dans la vie de tous et l'intérêt qu'offrirait une initiation à l'architecture et à l'urbanisme dans l'enseignement général: outre le «savoir-habiter», devraient être dispensées des notions apparemment plus désintéressées permettant à tous, pour le plaisir de l'esprit, de comprendre mieux leur environnement.

Ainsi seraient créés un marché de consommation pour l'architecture, une demande d'architecture.

(Suite en page 71)

Jeunesse et cité moderne

L'enfant, pour sa santé, doit posséder les conditions indispensables à son épanouissement

Les portes Alupansont indéformables

L'enfant est-il en conflit avec les adultes, pour une raison ou pour une autre, au sein de la cité moderne? C'est cette question qui vient à l'esprit lorsqu'on a analysé les travaux du récent colloque organisé par l'Union des femmes françaises, sur le thème: «Quelle est la répercussion des conditions de vie actuelle sur la santé des enfants?»

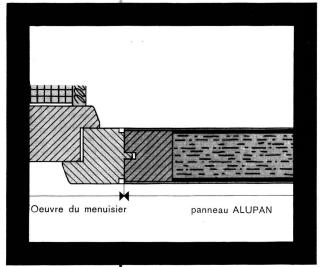
Le président de cette réunion a souhaité pour sa part le développement des équipements collectifs, dans le but de réduire au maximum les inconvénients de la vie moderne pour les familles.

Un orateur se pencha sur la situation des enfants retardés dont la proportion augmente sans cesse. Ce sont moins là des cas pathologiques que des phénomènes créés par les conditions de vie. Les enfants en deviennent nerveux, irritables, clients des consultations médico-pédagogiques. Malheureusement, de l'avis des médecins, ils risquent de devenir pour la plupart des inadaptés sociaux. En examinant le contexte du problème, on s'aperçoit que c'est la cité qui est inadaptée à l'enfant, la place de celui-ci n'étant ni prévue, ni sauvegardée. La situation est à ce point absurde que des aires de jeu sont transformées en parcs de stationnement dans certaines cités, alors que dans d'autres, les locataires décident d'appointer un gardien afin de pourchasser les enfants faisant du bruit!... M me Chambart de Lauwe, chargée de recherches, base son intervention sur la détermination scientifique des conditions pathogènes de l'inadaptation. Lorsque, par

et se prêtent parti-culièrement bien comme portes palières sur galeries couvertes ou comme portes d'entrées sous porche. Les panneaux de portes ALUPAN ont 40 mm d'épaisseur et se composent d'un panneau NOVOPAN entouré d'alaises et plaqué sur les deux faces de tôles

- Les portes d'entrées sont souvent exposées à des différences de températures atteignant 40 ° C. Les portes ALUPAN résistent à ces variations, ce qui en garantit l'étanchéité parfaite en toute saison.
- Les panneaux de portes ALUPAN sont livrés semi-finis et sur mesure au menuisier, qui les termine et les pose,

Keller + Cie SA Klingnau (Argovie)



Contre l'envoi du coupon ci-dessous nous vous enverrons volontiers les directives concernant l'envoi des panneaux ALUPAN ainsi que le prix-

courant.
Pour résoudre tout problème
d'application, un spécialiste de notre
service technique sera mis gracieusement à votre service sur demande.

Coupon

(prière de retourner sous pli fermé)
Veuillez m'envoyer:
......exemplaire des directives sur
l'emploi des panneaux ALUPAN
......exemplaires du prix-courant
ALUPAN

Nous attendons l'un de vos collabora-teurs du service technique

il voudra bien s'adresser à Monsieur:

date

adresse

(Suite de la page 68)

Les pouvoirs publics ont une très grande responsabilité dans le domaine de la création architecturale, a souligné en concluant M. Max Querrien, qui a indiqué par ailleurs la mise à l'étude d'une disposition imposant, pour toutes les constructions réalisées avec une aide quelconque de l'Etat, le recours à un architecte diplômé.

C'est en raison de cette responsabilité qu'a été créé, à la Direction de l'architecture, un «Bureau de la création architecturale», dont la mission - qui a été parfois mal comprise par l'opinion - est de définir les conditions concrètes nécessaires à la création architecturale.

L'enjeu est immense, a conclu M. Querrien: «L'homme dominé par l'anti-architecture, ou l'architecture au service de l'homme.»

Le Moniteur des Travaux publics et du Bâtiment.

71